

Nos Réf. : JKR/CI

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 18 novembre 2021, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler.

1. Collecte des déchets : optimisation du service de collecte et de valorisation des déchets

Betty Muller, vice-présidente de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach chargée de la compétence « Collecte et Valorisation des Déchets », Corinne Flota responsable du pôle urbanisme, aménagement et environnement et Pierre Libes, responsable du secteur collecte et valorisation des déchets, ont présenté aux conseillers municipaux, pour information, les perspectives d'évolution des consignes de tri et les schémas possibles d'optimisation de la collecte des déchets qui feront prochainement l'objet d'un vote communautaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021 **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

3. Audit énergétique école maternelle : présentation

Le conseil municipal **prend acte** des conclusions d'un audit réalisé dans l'optique de la réhabilitation énergétique de l'école maternelle. L'audit et les préconisations en résultant portent uniquement sur l'isolation du bâti et une nouvelle gestion des fluides (ventilation, chauffage...).

4. Rénovation de l'école maternelle : constitution d'un groupe de travail

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve**, dans le cadre de la constitution du groupe de travail chargé du suivi de la rénovation de l'école maternelle, la candidature des conseillers municipaux suivants : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Eric Scheer, Sophie Edel, Didier Weisheimer, Daniel Haydl, Christiane Krem, Guillaume Chatton.**

5. Orientations budgétaires 2022

Le conseil municipal **arrête** la liste provisoire des principales orientations budgétaires 2022.

6. Logement 56a, rue Principale : travaux préalables à la location

Le conseil municipal **accorde**, aux nouveaux locataires du 56a rue Principale, une remise sur loyer pour tenir compte du report du bail et des travaux complémentaires réalisés en raison d'un problème récurrent d'humidité et d'infiltration.

7. Logement 57 rue Principale : affectation

Le conseil municipal **donne un accord de principe** à une remise en location des locaux à usage d'habitation après communication de l'état des lieux, réalisation des diagnostics obligatoires préalables à une location et travaux éventuels.

8. Titres permanents : actualisation 2022

Le conseil municipal **approuve** les titres permanents pour l'année 2022.

9. Cession de terrain communal rue Principale après désaffectation et déclassement

Afin de régulariser une clôture empiétant de longue date sur le domaine public rue Principale, le conseil municipal, après désaffectation et déclassement de la parcelle considérée, **décide** de la céder à l'euro symbolique.

10. Terrain rue des Vosges : projet de cession

Le conseil municipal **fixe** le prix et les modalités de cession d'un terrain constructible, appartenant à la commune, rue des Vosges.

11. Taxe d'aménagement : présentation et actualisation

Tout projet de construction, d'agrandissement, de rénovation peut, selon sa nature, générer une taxe d'aménagement (TA) et une redevance d'archéologie préventive (RAP).

La TA comprend une part communale destinée à financer les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La RAP sert à financer les fouilles archéologiques. Elle est due lorsque les travaux ou aménagements affectent le sous-sol, dès lors que leur réalisation nécessite de creuser et ce quelle que soit la profondeur. Son taux est national et fixé actuellement à 0,4%.

Le montant de ces taxes est calculé comme suit :

(surface de construction taxable) x (valeur forfaitaire par m² révisée chaque année au 1^{er} janvier – actuellement 767 € contre 705 € en 2017) x (taux en vigueur - entre 1 et 5 % pour la part communale sauf exceptions et plafonné à 2,5 % pour la part départementale).

Certains types de constructions ou d'aménagements peuvent faire l'objet d'abattements ou d'exonérations.

Parmi les 29 communes membres de la com com Pays Rhin-Brisach, une seule applique encoûte un taux de 1 %, deux communes sont à 2 % (dont Kunheim), deux à 2,5 %, sept à 3 %, quatre à 4 %, treize à 5 %. Le taux départemental est de 1,90 % sur 2,5 % maximum.

Le conseil municipal **décide** de maintenir le taux en vigueur à Kunheim, à savoir 2 %.

12. Forêt communale : programme de travaux 2022 et état des coupes 2023

Le conseil municipal **approuve** le programme 2022 ainsi que les devis de travaux proposés par l'ONF et **reporte** à une prochaine séance l'examen de l'état d'assiette des coupes pour 2023 non communiqué.

Par ailleurs, considérant la localisation de l'un des lots de bois et les contraintes imposées à l'adjudicataire ainsi que les risques de dommages et de gêne causés au propriétaire de la parcelle privée à traverser, le conseil municipal **décide** de céder à l'amiable, à ce dernier, 6 stères de bois au prix de départ des enchères de la vente de bois.

13. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

16.10.21	I. Beyer	AG du CMJE
19.10.21	I. Beyer	Commission manifestations
08.11.21	C. Krem	Conseil d'école maternelle
09.11.21	S. Edel	Conseil d'école Jules Verne

Structures intercommunales

18.10.21	J. Köppe-Ritzenthaler	CCPRB conseil communautaire
28.10.21	J. Köppe-Ritzenthaler	AGIMAPAK
08.11.21	E. Scheer/T. Bollenbach	SM cours d'eau et canaux PdR
08.11.21	J. Köppe-Ritzenthaler	Conférence intercommunale des maires
15.11.21	J. Köppe-Ritzenthaler	CCPRB conseil communautaire
18.11.21	S. Edel	CCPRB réunion petite enfance

14. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la com com Pays Rhin-Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - des terrains non bâtis rue des Tilleuls
 - un terrain non bâti rue des Vosges
 ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.
- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 2/10/2021 au 10/11/2021 :**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	NACEL +	FRESQUE - LOCATION NACELLE	1 014,00	1 216,80
2	VIALIS	VOIRIE - CANDELABRE	1 088,75	1 306,50
3	EUROGARTENBAU	ESP VERT - FLEURS AUTOMNE	1 232,92	1 479,50
4	CLAIRE VOILAGE	EM - SECURISATION RIDEAUX	1 287,36	1 544,83
5	GGO GRANIT	Journée Citoyenne - MATERIEL	1 307,92	1 569,50
6	SAGA LAB	SDS - POSE ANTICHUTE	1 410,00	1 692,00
7	L'ARTISANERIE	ATELIER - PRODUITS	1 486,80	1 784,16
8	CASHIN TOMAS	BOIS PERISCO - CABANE ET BANC	1 535,73	1 842,88
9	ABC PLANS	SDF - MESURES ET PLANS	2 200,00	2 640,00
10	INGERA GRAND EST	RUE JULES VERNE - INSPECTION ETANCHEITE	2 671,00	3 205,20
11	ASTRALU	56A RUE PRINCIPALE - TRAPPE ACCES SS SOL	3 410,00	4 092,00
12	MAUSA VAUBAN	FRESQUE - FRAIS ARTISTE	7 500,00	7 500,00

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit :** conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
108	Magali Jonas/Justin Lallouet	Mariage 23 octobre 2021	1

- **Remboursement de sinistres :**
 - ⇒ Sinistre : bris de vitre feuilletée de la porte d'entrée de la salle des fêtes du 27 mai 2021 - remboursement de **430 €** par Groupama, correspondant au montant de la facture déduction faite de la franchise contractuelle de 200 €.

15. Déclarations d'urbanisme

Didier Weisheimer rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

les demandes de permis de construire de :

- **Patrick Deiber** pour la construction d'une maison individuelle au lotissement des Fleurs, en zone 1AUa1, surfaces de plancher de 134,46 m,
- **SYMAPAK** pour l'extension de la maison de retraite au 4, rue Jules Verne, en zone UE, surfaces de plancher de 8 611,93 m.

les déclarations préalables déposées par :

- **Pascal Roeder** pour une pergola bioclimatique au 22, rue du Giessen,
- **Daniel Lecointe** pour une isolation thermique par l'extérieur au 10, rue des Tilleuls,
- **Jean-François Scheer** pour une pergola bioclimatique au 87, rue Principale,
- **Eric Sigwalt** pour une clôture au 1, rue de la Forge.

- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** au demandeur ci-après, qui a effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2021	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
6	Sondag Grégoire	Energie photovoltaïque	450 €

16. Divers :

❖ **Calendrier :**

- Marché de Noël à Kunheim : **samedi 27 novembre 2021**
- Téléthon : **samedi 4 décembre 2021**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 9 décembre 2021 à 20 heures 15**
- Fête des aînés : **dimanche 9 janvier 2022 (sous réserve)**
- **Jumelage à Kunheim : du 26 au 29 mai 2022**

- ❖ **AIREL** : dissolution de l'association et proposition de répartition de l'actif de l'association, après les démarches légales et la publication officielle, entre les quatre communes adhérentes.

- ❖ **Banque alimentaire** : la collecte annuelle de produits alimentaires aura lieu du 22 au 26 novembre à la Mairie.

Fait à Kunheim, le mercredi 24 novembre 2021,
la maire,



Jill Köppe-Ritzenthaler
Jill Köppe-Ritzenthaler.